

Dijon, 23 Février 1902

Bon bon cher ami

je n'ai qu'un instant à  
vous, en cette saison des dîners  
dijonnais, qui plus que jamais  
cette année nous rient les  
loups de la vie calme et uniforme,  
pour répondre un simple mot  
à votre lettre si intéressante datée  
d'hier.

Je constate avec joie et sans  
m'en étonner d'ailleurs, que  
nous restons parfaitement d'accord  
sur le fond des choses. Quant à

l'impenitabilité du milieu ambiant  
à l'essentiel de nos idées, si  
nous porté à la juger moins  
absolue que nous. Et si je me suis  
pas convaincu du tout que nous  
ne soyons que tous un quartier où  
nous renoncions au but à  
poursuivre.

Mais pour l'instant la  
question n'est pas là : Il  
s'agit de savoir si nous devons  
appuyer la ~~mouvement~~ création  
d'un société française d'étude  
juridiques, je ne le sais pas,  
pour les raisons que je me suis  
dit et surtout d'un point  
de vue absolument pratique,

parce que je crois fort un échec  
qui n'aurait pas sans doute quelques  
succès sur ceux qui passeraient  
pour les promoteurs de la chose.  
J'en suis pas d'avis que  
n'importe quoi quelle mesure  
que l'abstention, quand on  
n'est pas assuré de faire  
absolument ou n'importe quoi  
et que l'insuccès de cette  
tentative pourrait bien paralyser  
pour longtemps d'autres efforts  
plus sincères. Voilà le motif  
actuel et probable qui me détourne  
de plus en plus du projet en France.  
Et si je me suis pas seul à penser  
une telle chose, à qui je n'en  
dis que quelques mots de tout abord,

partage mes appréhensions et mes  
répugnances.

Si la question n'est pas encore  
absolument tranchée dans le sens de  
la commission d'initiative, j'aurai  
autorisé, dans la mesure et la  
forme que me jugerez utile, à  
peu près connue mon sentiment et  
à exposer mes raisons. J'accepte  
sans hésiter la responsabilité totale,  
Il n'agit pas du tout de blâmer,  
mais à mon jugement du moins,  
d'entre une maladie.

Et bientôt j'espère. Je crois  
que vous ne passiez pas samedi ni  
lundi dans la soirée, je vous dirai  
après 7h du soir. Les rues seront closes  
en dijous. J'aurai été empêtré dans  
les festivités jusqu'à 10h du matin. Et  
vous pourrez venir déjeuner ou dîner  
avec nous, à saut d'heure même. Merci encore  
de votre bonne lecture et cordialement à vous

F. GENNE

72



Monsieur R. Lascilles  
Professeur à la Faculté de droit.  
10 bis rue du Ré-aux-Clercs

Paris

